

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 13 avril 2015, à 19 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers, Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jacques Lacoste, Jean-Marc Dubreuil et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

Le conseiller Jean Zielinski est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Diane L'Heureux, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes, ouvre la séance et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2015.04.51

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture (ordre du jour, procès-verbal, correspondance)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux :
 - Séance ordinaire du 9 mars 2015

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virement de crédits et paiement des comptes)

1. Ajustements budgétaires
2. Liste des comptes à payer

C. Gestion administrative

1. Lettre de Monsieur Gilles Leduc – chèque de 551,76\$
2. Marc-André Leduc (année sabbatique) – affichage de poste interne
3. Entrevue pour le poste de directeur général adjoint
4. Embauche du directeur général adjoint
5. UMQ (sel de déglacage) - résolution
6. Projet de publication sur site internet des activités récréotouristiques et culturelles – résolution
7. Fonds de soutien aux territoires en difficulté – résolution en appui à L'Ascension
8. Adhésion de la municipalité de Grand-Remous à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle – projet de résolution
9. Politique gestion des cadres – abroger (par résolution)
10. Emploi d'été étudiant – affichage de (2) postes
11. Résolution pour fonds d'environnement de la MRC
12. Résolution pour le vlan flux internet - entente

D. Contrat et appel d'offres

E. Avis de motion

F. Adoption des règlements

G. Sécurité publique

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

- H. **Transport routier (Travaux publics, voirie...)**
- I. **Hygiène du milieu**
- J. **Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**
 - 1. Dérogation mineure au 1010, chemin du Lac-Caché – résolution
 - 2. Arpenteur (Isabelle Labelle) – dossier # 1234-01-3585 – résolution 950,00\$ + tx
- K. **Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)**
 - 1. Rénovation bibliothèque – appel d’offres sur invitation
- L. **Divers**

Période de questions

M. **Levée ou ajournement de la séance :**

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l’unanimité

Que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l’ajout du point suivant :

J-3 Dérogation mineure au 1502 chemin du Lac-Caché - résolution

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2015.04.52

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l’unanimité

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Aucun ajustement budgétaire

2015.04.53

LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2015

La liste des comptes est déposée et la directrice générale/secrétaire-trésorière expose les points majeurs.

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l’unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

Qu'après vérification des comptes par les membres du Conseil, la liste officielle des comptes soumise au 13 avril 2015 se détaille comme suit :

Disponibilité de crédit numéro # 110 :

Salaires période du 22 février 2015 au 21 mars 2015 : (chèques # 507723 à 507733, de 507734 à 507747, de 507748 à 507761 et 507769 à 507790)	22 680.15 \$
Élus (chèques # 507762 à 507768)	4 885.58 \$
Remises D.A.S. (chèques # 7840 et 7842)	20 476.10 \$
Liste des comptes payés : (chèques # 7806, 7808 à 7812, 7814 à 7839, 7841, de 7843 à 7844)	105 166,24 \$
Liste des comptes à payer :	33 158,19 \$

TOTAL DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT # 112 **186 366,26 \$**

Chèques annulés : 7807, 7813, 7845

Que ces comptes soient approuvés et payés.

N.B.

Une modification du montant total a été faite suite à une erreur

Que des crédits sont disponibles pour défrayer le tout, tel que certifié par la secrétaire-trésorière par la disponibilité de crédit numéro 112.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

2015.04.54

LETTRE DE MONSIEUR GILLES LEDUC – CHÈQUE DE 551,76\$

CONSIDÉRANT qu'une entente a été prise avec les propriétaires situés au 241, chemin du Rang-Double concernant l'installation d'une tour Internet par Communautel;

CONSIDÉRANT que ces derniers devaient avoir le service via la tour installée sur leur terrain pour l'année 2015 mais que celui-ci n'est toujours pas disponible;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont dû renouveler leur contrat avec Explornet pour l'année 2015 en attendant que le service par Communautel soit disponible;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à la majorité

D'acquitter les coûts reliés au renouvellement du contrat avec Explornet au montant de 551,76\$.

ADOPTÉE

2015.04.55

MARC-ANDRÉ LEDUC (ANNÉE SABBATIQUE) – AFFICHAGE DE POSTE INTERNE

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde de monsieur Marc-André Leduc;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une lettre d'entente entre la Municipalité de La Macaza et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 5128;

CONSIDÉRANT que le congé sans solde de monsieur Leduc débutera le lundi 1^{er} juin 2015 et se terminera le vendredi 29 mai 2016;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De procéder à un affichage de poste à l'interne pour combler le remplacement de ce dernier.

ADOPTÉE

ENTREVUE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Suite à l'affichage de poste de directeur général adjoint, les candidats potentiels ont été convoqués à une entrevue afin de procéder à l'évaluation de chacun;

Sont présents : Le conseiller Jacques Lacoste, la conseillère Jeanne Zdyb ainsi que la directrice générale Diane L'Heureux.

ADOPTÉE

2015.04.56

EMBAUCHE DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la publication de l'offre de service pour combler le poste de directeur général adjoint (poste cadre) et les rencontres avec les candidats potentiels;

CONSIDÉRANT que madame Manon Côté est la candidate qui a été retenue par le comité pour pourvoir au poste de directeur général adjoint de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De retenir les services de madame Manon Côté comme directrice générale adjointe de la municipalité de La Macaza, et ce, à partir du 20 avril 2015. Son traitement salarial sera selon son contrat d'emploi joint au dossier.

Que la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer son contrat d'emploi.

ADOPTÉE

2015.04.57

UMQ (SEL DE DÉGLAÇAGE) SAISON 2015-2016

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2015-2016;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2015-2016, ce pourcentage est fixé à 0,95 % pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,6 % pour les municipalités non membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2015.04.58

PROJET DE PUBLICATION SUR SITE INTERNET DES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET CULTURELLES

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de La Macaza est d'avis que chacune des municipalités de la Vallée de la Rouge aurait avantage à diffuser plus largement ses activités récréotouristiques et culturelles;

CONSIDÉRANT qu'un évènement se déroulant dans une municipalité se veut un atout pour la qualité de vie, l'offre de divertissement et le développement économique de l'ensemble des municipalités de la région;

CONSIDÉRANT que les sites Internet de chaque municipalité représentent des moyens de diffusion de l'information et ce, à faible coût;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

D'inviter chacune des municipalités de la Vallée de la Rouge à insérer sur leur site Internet, un onglet annonçant les activités récréotouristiques et culturelles de chacune des municipalités participantes;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

D'autoriser la direction générale à discuter des modalités pertinentes à la réalisation de ce projet avec les municipalités de la région.

ADOPTÉE

2015.04.59

FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

ATTENDU QUE l'annonce de l'abolition du Fonds de soutien aux territoires en difficulté inquiète la Municipalité, puisque la revitalisation passe par plusieurs actions dans une perspective à long terme et que la Municipalité est encore parmi les municipalités dévitalisées du Québec;

ATTENDU QU'un nouveau fonds d'aide régional est prévu, mais comme la majorité des annonces, ce fonds risque d'être amputé de plusieurs milliers de dollars;

ATTENDU QUE le nouveau fonds régional annoncé sur un grand territoire comme la MRC d'Antoine-Labelle risque d'avoir moins d'impacts spécifiques sur notre Municipalité puisque les distances sont très importantes ce qui risque d'en réduire l'efficacité;

ATTENDU QUE la Municipalité veut entreprendre des démarches avec un comité de développement économique justement pour revitaliser la municipalité et développer de nouvelles idées dans une perspective de dynamisation de son milieu, mais que présentement aucun fonds n'est disponible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

De demander au gouvernement provincial de réserver un fonds spécifique pour les municipalités dévitalisées et que ce fonds soit à la hauteur des besoins de celles-ci pour les aider à sortir de leur dévitalisation et de prendre en considération la réalité des petites municipalités, compte tenu particulièrement du fait que les responsabilités financières ne cessent de s'accroître.

Il est également résolu de faire parvenir cette résolution à la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi qu'aux municipalités qui en sont membres, au député de Labelle M. Sylvain Pagé, au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire M. Pierre Moreau, ainsi qu'à la Fédération québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

2015.04.60

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour signée le 30 mai 2013 par les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nomingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Sainte-Anne-du-Lac, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et la MRC d'Antoine-Labelle;

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

ATTENDU QUE la municipalité de Chute-Saint-Philippe a également adhéré via le décret 925-2014 à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle selon les mêmes modalités de ladite entente signée le 30 mai 2013 par les municipalités ci-dessus énumérées;

ATTENDU la résolution R-1901-375 de la municipalité de Grand-Remous, laquelle désire adhérer à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi qu'à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour;

ATTENDU QUE l'article 18.1 prévoit que toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire si elle obtient, par résolution, le consentement de la majorité des municipalités déjà parties à l'entente;

ATTENDU le paragraphe b) de l'article 18.1 de l'entente qui prévoit qu'une municipalité peut adhérer à l'entente existante ou à de nouvelles conditions d'adhésion dont les municipalités peuvent convenir entre elles;

ATTENDU QUE des modalités différentes ont été convenues entre la MRC d'Antoine-Labelle et la municipalité de Grand-Remous, lesquelles sont reproduites au projet d'Annexe A dûment accepté pour dépôt;

ATTENDU QUE la municipalité de La Macaza est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité.

D'accepter l'adhésion de la municipalité de Grand-Remous à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour ainsi qu'à son Annexe A.

ADOPTÉE

2015.04.61

POLITIQUE GESTION DES CADRES - ABROGER

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'abroger la « Politique de gestion et de normalisation de la rémunération du personnel cadre » mise en place le 13 février 2007.

ADOPTÉE

2015.04.62

EMPLOI D'ÉTÉ ÉTUDIANT – AFFICHAGE DE (2) POSTES

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de deux (2) étudiants.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

2015.04.63 RÉSOLUTION POUR FONDS D'ENVIRONNEMENT DE LA MRC

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale adjointe Manon Côté, à signer les documents relatif à la demande de subvention de la fondation.

ADOPTÉE

2015.04.64 PERMISSION D'UTILISATION DES VLAN NUMÉRO 471 À DES FINS DE TRANSPORT DU FLUX INTERNET

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu un projet d'entente de Communautel pour l'utilisation des VLAN numéro 471;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise la mairesse et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité la permission d'utilisation des VLAN numéro 471 à des fins de transport du flux internet avec Communautel Inc.

ADOPTÉE

CONTRAT ET APPEL D'OFFRES

Aucun sujet à l'ordre du jour

AVIS DE MOTION

Aucun sujet à l'ordre du jour

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet à l'ordre du jour

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet à l'ordre du jour

TRANSPORT ROUTIER

Aucun sujet à l'ordre du jour

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet à l'ordre du jour

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE

Une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1010, chemin du Lac-Caché, lot 157, Rang L, canton Marchand, est déposée.

Des personnes interviennent afin d'avoir et de donner des précisions sur le dossier.

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

2015.04.65 DÉROGATION MINEURE : 1010, CHEMIN DU LAC-CACHÉ

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1010, chemin du Lac-Caché, lot 157, Rang L, canton Marchand.

-Accepter la dérogation suivante à l'article 20.8 et du règlement de zonage 219 concernant :

L'agrandissement du bâtiment principal sur une galerie existante à plus ou moins 14 mètres de la ligne des hautes eaux, alors que la norme est de 20 mètres.

Conditionnel à ce que les travaux des installations septiques soient faits avant le commencement de l'agrandissement.

Il est proposé par le conseiller Jacques Lacoste,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

ADOPTÉE

2015.04.66 ARPENTEUR (ISABELLE LABELLE) – DOSSIER # 1234-01-3585

CONSIDÉRANT que des travaux d'arpentage ont été effectués sur un terrain du ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une erreur administrative dans le dossier numéro 1234-01-3585;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dubreuil,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que la municipalité acquitte les frais reliés pour les travaux qui ont été effectués sur le terrain, au montant de 950,00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

DROIT DE PAROLE AUX CITOYENS SUR LA DÉROGATION MINEURE SUIVANTE

Une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 1502, chemin du Lac-Caché, matricule numéro 1437-04-8020, est déposée.

Des personnes interviennent afin d'avoir et de donner des précisions sur le dossier.

2015.04.67 DÉROGATION MINEURE : 1502, CHEMIN DU LAC-CACHÉ

Il s'agit d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1502, chemin du Lac-Caché, matricule numéro 1437-04-8020..

- Reporter la dérogation suivante aux articles 4.3 et 5.3 et du règlement de zonage 220 concernant :

Le lotissement de trois terrains dont les superficies ont moins de 3 700 M² et les profondeurs ont moins de 60 mètres.

L'implantation d'un chemin à moins de 60 mètres de la ligne des hautes eaux.

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

2015.04.68

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer divers travaux de voirie principalement sur le chemin du Lac-Caché;

CONSIDÉRANT que ces travaux consistent à la réfection de la courbe à Miljours;

CONSIDÉRANT que le coût total de ces travaux s'élève à 407 326 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour défrayer tous les coûts reliés à ces travaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal demande au Député de Labelle, M. Sylvain Pagé, une aide financière de 36 000 \$ pour permettre la réalisation des travaux pour la réfection de la courbe à Miljours située sur le chemin du Lac-Caché dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE (bibliothèque, centre communautaire, loisirs)

2015.04.69

RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

Il est proposé par la conseillère Jeanne Zdyb,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De procéder à une demande de soumissions publiques d'appel d'offres sur invitation relative à la rénovation de la bibliothèque, tenue au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, La Macaza, le mercredi 29 avril 2015 à 16h00.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS OUVERTE

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

Le conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées qui portent sur les sujets suivants :

- Chemin des Chutes
- Camping vs dépenses
- Parc industriel
- Lac-Caché – chemins inondés

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

- Épandage pour les insectes
- Chemin MTQ
- Directrice générale - transparence
- Baisse de taxes ??
- Flux internet
- Plan d'affaire + étude de marché
- Procès-verbal sur site internet

2015.04.70

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Yvan Raymond,
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 48.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Céline Beauregard

Diane L'Heureux